



ARAG



Profiter de la vie sans souci

Que ce soit au travail ou qu'il s'agisse d'un conflit de voisinage ou au sein de la famille, d'ennuis lors d'un achat ou de problèmes liés à la circulation routière, vous avez vite fait d'être impliqué dans un litige sans qu'il y ait faute de votre part. Pour continuer de profiter de la vie sans souci, ayez à vos côtés un partenaire solide qui vous conseille et défend vos droits.

Votre solution pour une vie sans souci se compose des modules suivants:

- Domicile et vie quotidienne
- Circulation et voyages
- Santé et assurances de personnes
- Travail
- Partenariat et famille

Vos avantages

- Protection financière en cas de litige
- 140 experts juridiques à vos côtés
- Excellentes prestations par rapport au marché



Optimisez votre protection juridique
à l'aide de modules supplémentaires.



La vie quotidienne sans soucis

Votre protection en cas de questions juridiques ou de litiges relatifs à un logement en location ou en propriété, aux affaires de la vie quotidienne (comme vos achats) ainsi qu'aux atteintes à la personnalité. Dans la vie privée, les situations litigieuses ne sont pas rares: conflits de voisinage, litige avec votre bailleur ou en relation avec votre bien en propriété, ou encore avec un achat de biens ou de services. Pour les cas juridiques dans ce domaine, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés, pour vous conseiller et défendre vos droits. Grâce au module «Domicile et vie quotidienne», vous n'avez plus de soucis à vous faire.

Qu'est-ce qui est assuré?

Quels sont les cas assurés?	Exemples
Différends avec votre bailleur relevant du droit du bail	Nous avons reçu un préavis de résiliation de notre bail au motif que l'immeuble doit être entièrement rénové. Nous souhaitons nous opposer à cette décision.
Différends avec vos colocataires découlant du contrat de bail commun	Je souhaite quitter le logement que j'occupe avec un colocataire, mais ce dernier refuse de résilier le bail.
Différends avec votre sous-locataire relevant du droit du bail	J'ai sous-loué une chambre de mon appartement, et le sous-locataire a arrêté de payer le loyer.
Litiges contractuels en rapport avec des constructions vous appartenant	Nous avons fait établir un devis pour l'agrandissement de notre balcon. Une fois les travaux effectués, la facture est bien plus élevée que ce qui avait été convenu.
Litiges contractuels portant sur la réservation, l'achat ou la vente d'immeubles privés (p. ex. rétractation de l'acheteur, contrats de courtage)	Nous avons mis notre maison en vente. L'agent immobilier prétend qu'il nous a trouvé un acheteur qui s'est désisté par la suite. Il réclame quand même une commission.
Litiges en rapport avec le financement de votre logement (p. ex. crédit à la construction ou prêt hypothécaire)	J'ai résilié un contrat hypothécaire de façon anticipée, et la banque me réclame à présent le paiement d'une pénalité.
Procédure en cas d'opposition à votre projet de construction	Je souhaite faire construire un abri de jardin, mais mon voisin s'oppose à mon projet.
Opposition aux projets de construction de vos voisins directs	Mon voisin prévoit des travaux d'agrandissement de sa maison, qui menacent de me priver de la vue. Je souhaite m'opposer à son projet.
Différends avec vos voisins	La haie de mon voisin est trop haute et me gêne lorsque je sors de mon garage. J'ai demandé à plusieurs reprises qu'elle soit taillée, mais sans succès.
Litiges résultant d'une expropriation par l'État, le canton ou la commune	Je suis propriétaire d'un terrain, et la commune souhaite empiéter sur ma parcelle pour élargir le trottoir.
Litiges portant sur des droits réels relatifs à des immeubles (p. ex. une copropriété par étages) ou des biens meubles (p. ex. du mobilier)	Notre communauté de propriétaires par étages a décidé d'installer un ascenseur. L'un des propriétaires s'oppose à cette décision au motif qu'il s'agit d'un aménagement de luxe.

Quels sont les cas assurés?	Exemples
Différends juridiques avec vos employés de maison vous impliquant en votre qualité d'employeur	Notre aide-ménagère arrive toujours en retard, ce qui bouscule tout notre emploi du temps. Dois-je lui signifier un avertissement avant de la licencier?
Différends juridiques avec les assurances (p. ex. assurance responsabilité civile privée et assurance bâtiments)	Dans l'appartement que nous louons, nous avons par inadvertance endommagé le parquet sur une grande surface. Notre assurance de responsabilité civile refuse de couvrir la totalité du dommage.
Litiges découlant de contrats écrits de prêt, de crédit et de donation	J'ai consenti à un prêt, régi par un contrat de prêt écrit et signé. L'ami à qui j'ai prêté l'argent refuse à présent de me le rendre.
Litiges découlant de contrats liés à votre usage privé (p. ex. courses, achats en ligne, forfaits mobiles et abonnements de fitness, repas au restaurant, visites chez le coiffeur, loisirs)	Je viens d'acheter un ordinateur portable qui ne fonctionne pas. Le vendeur prétend que c'est de ma faute.
Exercice de prétentions extracontractuelles en dommages-intérêts	Notre chien jouait tranquillement avec un autre chien; ils n'étaient pas tenus en laisse. Un troisième chien est arrivé, tenu en laisse par son propriétaire, et a mordu notre chien. Nous souhaitons demander des dommages-intérêts au propriétaire.
Litiges résultant d'une atteinte à votre personnalité (injures, diffamations, calomnies)	Une personne de ma connaissance m'a nommé cité sur son blog et m'a insulté. Je lui ai demandé de supprimer mon nom, mais elle refuse de le faire.
Défense lors de procédures pénales relatives à des infractions par négligence (acte commis «par inadvertance»)	Lors d'un tournoi de hockey, j'ai frappé par inadvertance un adversaire avec ma crosse et l'ai blessé à la tête. Il porte plainte pour lésions corporelles par négligence.
Litiges avec les autorités relatifs à la détention d'animaux domestiques	Nous avons trois chats. L'office vétérinaire nous reproche de ne pas respecter leur bien-être, ce que nous contestons. Nous souhaitons nous défendre contre les conséquences possibles (p. ex. confiscation des animaux).
Litiges en lien avec des violations des droits d'auteur	Ma fille téléchargeait régulièrement de la musique sur son ordinateur depuis Internet. J'ai été horrifié de recevoir la lettre d'un avocat me réclamant des dommages-intérêts à hauteur de plusieurs milliers de francs.

Couverture complémentaire Bailleur

En plus des cas juridiques précités, cette couverture complémentaire vous assure en votre qualité de bailleur des immeubles indiqués comme mis en location dans la police.



Bon à savoir

Les litiges en rapport avec des blessures occasionnées lors d'accidents ou des maladies nécessitent la souscription du module «Santé et assurances de personnes».



Sans soucis sur la route

Votre protection en cas de questions juridiques ou de litiges relatifs à des véhicules, à des infractions routières ou à des contrats de voyage. Dans le transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien, lors de l'achat d'un véhicule ou en voyage, les litiges sont fréquents. Pour les cas juridiques dans ce domaine, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés, pour vous conseiller et défendre vos droits. Grâce au module «Circulation et voyages», vous n'avez plus de soucis à vous faire.

Qu'est-ce qui est assuré?

Quels sont les cas assurés?	Exemples
Litiges découlant de contrats (p. ex. d'achat ou de service) relatifs à des véhicules immatriculés en Suisse vous appartenant	J'ai acheté un vélo électrique. Après seulement deux mois, le moteur électrique a commencé à avoir des ratés. Or le magasin refuse de remédier à la situation.
Litiges découlant de contrats relatifs à des véhicules de location	J'ai provoqué un accident avec une camionnette que j'avais louée. L'entreprise de location fait valoir des prétentions en dommages-intérêts à hauteur de 18 500 CHF.
Procédures pénales et procédures relatives à un retrait du permis de conduire ou de circulation	Le service des automobiles menace de me retirer mon permis de conduire après un accident avec collision.
Litiges découlant de contrats de transport, d'hébergement et de voyage à forfait	J'ai réservé un voyage avec transport et hébergement. L'offre comprenait également une sortie de trois jours avec un véhicule, mais aucun véhicule n'a été mis à ma disposition sur place.
Litiges avec des assurances véhicules et voyages	Je devais partir en vacances cet été avec ma partenaire, mais elle a dû subir une intervention chirurgicale non planifiée. J'ai donc dû annuler les vacances. Mon assurance voyages refuse de prendre en charge les frais d'annulation.
Litiges relatifs à l'imposition de véhicules vous appartenant admis à circuler en Suisse	J'ai déménagé dans un autre canton. Je reçois à présent du service des automobiles une facture pour l'impôt sur les véhicules que j'estime trop élevée.
Exercice de prétentions extracontractuelles en dommages-intérêts (p. ex. frais de réparation après un accident de voiture)	En tournant à droite en sortant de notre garage, j'ai heurté un tractopelle qui n'était pas visible. Le conducteur de l'engin l'avait garé dans le chemin pour l'utiliser plus tard.
Litiges découlant de la possession et de la propriété de véhicules automobiles, accessoires compris, immatriculés en Suisse	J'ai prêté ma voiture à un collègue. Ce dernier ne me l'a pas rendue et prétend que je la lui ai donnée.

Bon à savoir

La couverture des litiges en rapport avec des maladies ou des blessures consécutives à des accidents requiert la souscription du module «Santé et assurances de personnes».



La santé et le bien-être sans soucis

Votre protection en cas de questions juridiques ou de litiges relatifs à une maladie, à un accident ayant entraîné des lésions corporelles, à une erreur médicale, ou encore en cas de maternité, de départ à la retraite ou de chômage. Nous vous accompagnons dans vos démarches auprès des assurances privées, des assurances sociales et des caisses de pension. Pour les cas juridiques dans ce domaine, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés, pour vous conseiller et défendre vos droits. Grâce au module «Santé et assurances de personnes», vous n'avez plus de soucis à vous faire.

Qu'est-ce qui est assuré?

Quels sont les cas assurés?	Exemples
Litiges avec des assurances de personnes privées, des assurances sociales suisses et des caisses de pension suisses	Ma caisse-maladie n'a pas voulu prendre en charge le coût du traitement de ma cicatrice, causée par une appendicite.
Litiges relevant du droit des assurances en rapport avec des infirmités congénitales préexistantes	L'AI refuse de prendre en charge les frais pour mon fauteuil roulant électrique au motif que ce dernier est trop coûteux, et qu'il ne s'agit pas d'un modèle simple et adéquat.
Différends juridiques en rapport avec la réduction ou la suppression de prestations d'assurance pour atteintes antérieures à la santé	En raison d'une révision (nouveau contrôle de mon cas), l'assurance-invalidité et l'assurance-accidents veulent cesser de me verser la rente que je perçois depuis quinze ans, bien que mon état de santé ne se soit pas amélioré.
Exercice de prétentions en dommages-intérêts et en réparation du tort moral, p. ex. suite à une maladie professionnelle, une lésion corporelle, un décès ou une atteinte à votre intégrité psychique ou sexuelle	En raison d'un renforcement dans le revêtement de la chaussée, j'ai eu un accident de voiture. Je me suis fracturé l'épaule, et on m'a diagnostiqué une commotion cérébrale.
Demande d'indemnités en vertu de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions	J'ai été agressé sans raison par un inconnu et grièvement blessé. Je veux savoir quels sont mes droits dans cette situation et si je peux exiger une indemnité pour les séquelles de cette agression.
Litiges vous opposant, en tant que patient, à des hôpitaux, à des médecins ou à tout autre prestataire médical reconnu	Mon médecin de famille refuse de me remettre un rapport médical dont j'ai besoin pour d'autres traitements.
Litiges avec une autorité suisse de protection de l'adulte lorsque vous êtes vous-même concerné	Je n'ai pas confiance dans le curateur que l'autorité de protection de l'adulte a désigné pour moi. Je souhaite qu'un autre curateur soit désigné.



Travailler sans soucis

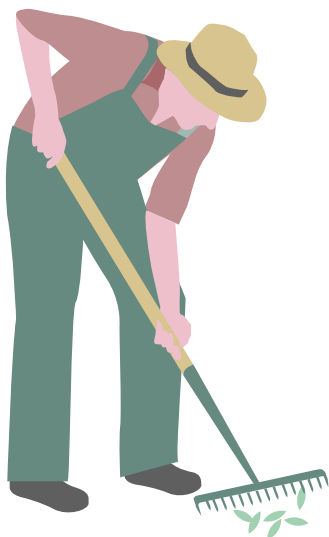
Votre protection en cas de questions juridiques et de litiges en rapport avec votre employeur ou votre activité professionnelle indépendante jusqu'à concurrence d'un chiffre d'affaires annuel de 36 000 CHF. Le quotidien professionnel est régulièrement source de litiges. Pour les cas juridiques qui en découlent, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés, pour vous conseiller et défendre vos droits. Grâce au module «Travail», vous n'avez plus de soucis à vous faire.

Qu'est-ce qui est assuré?

Quels sont les cas assurés?	Exemples
Litiges vous opposant en tant que salarié à votre employeur	J'ai été licencié, et mon employeur refuse de payer mes heures supplémentaires ainsi que la part du treizième mois de salaire qui m'est due.
Procédures pénales intentées contre vous dans le cadre de votre activité professionnelle	En raison d'une prétendue négligence de ma part, en tant que contremaître, un ouvrier travaillant sur mon chantier a fait une chute dans une fosse et s'est grièvement blessé. Une procédure pénale pour lésions corporelles par négligence est intentée à mon encontre.
Litiges de nature contractuelle découlant de votre activité professionnelle indépendante	J'ai fait réaliser un site Internet pour mon salon de manucure à un prix forfaitaire. Le concepteur me réclame à présent un prix plus élevé que ce qui avait été convenu.

Couverture complémentaire Fonction dirigeante

En incluant cette couverture complémentaire, vous êtes assuré dans l'exercice de vos fonctions en qualité de gérant ou de membre de la direction.



Bon à savoir

Les litiges en rapport avec des blessures occasionnées lors d'accidents ou des maladies nécessitent la souscription du module «Santé et assurances de personnes».



Vivre ensemble sans soucis

Votre protection en cas de questions juridiques ou de litiges avec les autorités scolaires et les autorités de protection de l'enfant, conseils et accompagnement en cas de succession, médiation en cas de séparation ou de divorce. Pour les cas juridiques dans ce domaine, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés, pour vous conseiller et défendre vos droits. Grâce au module «Partenariat et famille», vous n'avez plus de soucis à vous faire.

Qu'est-ce qui est assuré?

Quels sont les cas assurés?	Exemples
Litiges avec des autorités suisses de protection de l'enfant	Nous avons été convoqués par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), car cette dernière a reçu un signalement de personne en danger concernant notre fille.
Litiges avec des autorités scolaires suisses	Notre enfant a échoué à un examen important. Nous souhaitons introduire un recours contre cette décision.
Séparation en cas de concubinage, de partenariat enregistré ou de mariage selon le droit suisse	Mon partenaire souhaite se séparer de moi. Nous souhaitons tous deux garder l'appartement et ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur le partage du mobilier.
Litiges relevant du droit suisse de la famille	Mon enfant a besoin d'un appareil dentaire et mon ex-mari ne veut pas participer aux frais.
Litiges relevant du droit successoral suisse	Ma réserve héréditaire a été lésée et je souhaite tenter un recours.
Litiges contractuels avec des baby-sitters, des crèches et autres établissements similaires	Comme nous n'étions pas satisfaits de la crèche de notre fille, nous avons résilié le contrat. Cependant, la crèche refuse de nous restituer le montant déjà perçu.

